



MRC DU  
ROCHER-PERCÉ

***PROJET DE LOI No. 220  
(PRIVÉ)***

***LOI CONCERNANT  
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DU ROCHER-PERCÉ***

***9 JUIN 2010***

---



MRC DU  
ROCHER-PERCÉ

CANADA  
PROVINCE DU QUÉBEC

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE 12 MAI DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE 21 MAI 2010 À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC, SOUS LA PRÉSIDENTICE DU PRÉFET, MONSIEUR MAURICE ANGLEHART ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :**

MM	Léo Lelièvre, préfet suppléant	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
	Richard Clavet, maire suppléant	Mun. de Port-Daniel—Gascons
	Bernard Stevens, maire	Ville de Grande-Rivière
	Bruno Cloutier, maire	Ville de Percé
M <sup>me</sup>	Louissette Langlois, maire	Ville de Chandler

***Ainsi que le personnel de la MRC du Rocher-Percé :***

M. Mario Grenier, directeur général  
M<sup>me</sup> Lisette Berthelot, dir. gén. adj./sec. trés.adj.  
M. Félix Caron, aménagiste

**RÉSOLUTION NUMÉRO 10-05-138-A**

**NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC POUR PARTICIPER  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR LE DOSSIER D'INTÉRÊT PRIVÉ :  
PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du projet de loi d'intérêt privé à l'Assemblée nationale relatif au projet du préfet au suffrage universel;

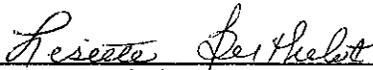
**CONSIDÉRANT QUE** ce projet sera traité à l'Assemblée nationale au cours de la semaine du 6 au 12 juin prochain;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Léo Lelièvre, dûment appuyé et **RÉSOLU UNANIMEMENT**, que le conseil des maires de la MRC nomme les personnes suivantes : madame Louissette Langlois, maire de la Ville de Chandler, messieurs Bruno Cloutier, maire de la Ville de Percé, Bernard Stevens, maire de la Ville de Grande-Rivière et Mario Grenier, directeur général de la MRC du Rocher-Percé pour accompagner le député de Gaspé, monsieur Georges Mamelonet et Me William Assels, procureur de la MRC pour le dossier du projet de loi d'intérêt privé à l'Assemblée nationale.

**(S) MAURICE ANGLEHART, PRÉFET**  
**(S) LISETTE BERTHELOT, DGA & SEC. TRÉS. ADJ.**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
**(sous réserve de son approbation)**  
**à Chandler, ce 21<sup>e</sup> jour de mai de l'an deux mille dix (21-05-10)**

Directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe,

  
Lisette Berthelot



# Ville de Grande-Rivière

108, rue de l'Hôtel-de-Ville C.P. 188  
Grande-Rivière (Québec) G0C 1V0

Tél. : (418) 385-2282  
Télec. : (418) 385-2290  
villegr@globetrotter.net

## PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL

### Aux membres de la commission parlementaire

Un préfet élu au suffrage universel, c'est un représentant imputable et présent sur le territoire, qui assume correctement les responsabilités de préfet en terme de représentation aux tables régionales et nationales. Il assume une fonction de leadership régionale.

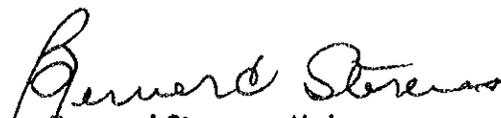
Avec un préfet élu au suffrage universel, il y a une augmentation de l'intérêt de l'implication de la population aux enjeux du territoire. Il faut penser à l'imputabilité plus grande du préfet élu, il est redevable devant tous les citoyens comparativement à un préfet nommé par ses pairs. Un préfet élu a une plus grande crédibilité et une meilleure représentativité, ce qui permet une intervention plus efficace pour l'animation du milieu et la coordination des dossiers.

Le préfet élu occupe une seule fonction, il a plus de temps à consacrer aux dossiers plus complexes et peut assumer davantage de responsabilités.

« La MRC du Rocher Percé est l'une des plus pauvres au Québec »; on entend cette phrase depuis au moins une dizaine d'années par les décideurs locaux.

Pourquoi garder le statu quo ? Pourquoi ne pas changer la donne ? Pourquoi ne pas donner davantage de chance à notre MRC pour évoluer et avancer ?

Vous, membres de la commission parlementaire, en tout respect, donnez-nous cette chance en nous permettant d'élire notre préfet au suffrage universel et de nous donner un but commun : l'avancement de notre MRC.

  
Bernard Stevens, Maire  
Ville de Grande-Rivière

Juin 2010



## AVANTAGES DE L'ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL

### Le préfet élu au suffrage universel :

- Est rémunéré pour faire son travail régional à temps plein et se consacrer entièrement aux dossiers de la MRC, n'a donc plus à cumuler sa fonction avec celle de maire. Il dispose ainsi davantage de temps pour assumer plus de responsabilités. Ce faisant, il connaît à fond ses dossiers et obtient ainsi une plus grande crédibilité ainsi qu'une plus grande visibilité aux tables sectorielles ;
- Est indépendant, neutre, bénéficie d'un appui démocratique, parle au nom de la MRC et de la région, ce qui constitue un avantage pour les dossiers supralocaux ;
- Est élu par l'ensemble de la population et permet donc une plus grande cohésion et une plus grande concertation avec le milieu pour une vision collective du développement de notre MRC ;
- Suscite un effet de synergie auprès des différents acteurs politiques et économiques de notre MRC, diminue les tensions possibles entre les maires et renforce ainsi nos actions de manières concertées ;
- Entraîne l'identification d'enjeux importants à caractère régional ;
- Joue un rôle apolitique et peut donc interpeller les acteurs qui lui semblent essentiels tant au provincial qu'au fédéral, au plan local ou régional;

- Diminue le risque de conflit d'intérêt ou d'apparence de conflit d'intérêt puisque le mandat du préfet est régional ;
- Augmente l'intérêt et l'implication de la population aux enjeux du territoire.

### **L'urgence d'une telle élection :**

- Les défis municipaux et économiques sont en croissance constante et nécessitent des expertises de plus en plus pointues. Un maire peut être un bon administrateur sans nécessairement être versé dans le développement régional ou industriel ;
- La sérieuse dévitalisation de notre MRC exige une réponse rapide, spécialisée et des outils efficaces pour un développement régional, économique, industriel et dynamique ;
- Le *momentum* est là, les maires de la MRC du Rocher-Percé sont prêts à assumer cette démocratie directe de leur préfet ;
- Étant donné la situation socioéconomique alarmante de notre MRC et de ses indices de dévitalisation, nous ne pouvons nous permettre d'attendre encore 3 ans avant de mettre cette ressource professionnelle en place. Nous avons déjà trop attendu ;
- Le préfet doit agir comme catalyseur, un motivateur, un médiateur voire même un visionnaire. C'est ce dont notre MRC a présentement besoin ;
- La MRC est composée de (5) cinq villes ou municipalités, dont le budget total de celles-ci est de plus de 20 millions de dollars avec une valeur foncière de plus de 700 millions de dollars faisant en sorte que les maires n'ont plus la disponibilité requise afin d'assurer adéquatement la double fonction de maire et préfet ;

- Un préfet élu et à temps plein est de ces outils indispensables que notre MRC peut s'offrir (\$\$) sans attendre de subvention. L'élection ainsi que le salaire du préfet représentent un investissement, non pas une dépense ;
- Les préfets élus clament tous une amélioration sensible des indicateurs économiques de leur région respective et d'un taux significatif de création d'emplois (voir le *bilan du préfet Serge Fortin, MRC de Témiscouata dans Quorum, vol. 33, no. 4, juin 2008*), ce que notre MRC a besoin immédiatement.

MRC du Rocher-Percé  
Mercredi, le 3 juin 2010

**TABLEAU COMPARATIF DES COÛTS D'UN PRÉFET ÉLU PAR LA POPULATION OU ÉLU PARMI LES MAIRES  
RÉPARTITION PAR MUNICIPALITÉ SELON LA RICHESSE FONCIÈRE ET PAR CITOYEN**

**SUFFRAGE UNIVERSEL : Scénario**

ÉLECTIONS :	25 000 \$	, SOIT 75 000 \$ SUR 3 ANS
MONTANT :	55 000 \$	
ALLOCATION DÉPENSES :	14 600 \$	
<b>TOTAL À RÉPARTIR :</b>	<b>94 600 \$</b>	

**ÉLU PAR LES MAIRES**

ÉLECTIONS :	- \$
MONTANT :	12 000 \$
ALLOCATION DÉPENSES :	6 000 \$
<b>TOTAL À RÉPARTIR :</b>	<b>18 000 \$</b>

MUNICIPALITÉS	RFU	POPULATION
Percé	159 458 855 \$	3 390
Ste-Thérèse	34 217 942 \$	1 112
Grande-Rivière	146 425 514 \$	3 395
Chandler	312 746 228 \$	7 893
Port-Daniel-Gascons	75 422 633 \$	2 585
<b>TOTAL :</b>	<b>728 271 172 \$</b>	<b>18 375</b>

**QUOTES-PARTS SELON RFU ET POPULATION 2011**

MUNICIPALITÉS	RFU 50% POP 50%	\$ PRÉFET ÉLU PAR POPULATION	\$/CITOYEN	\$ PRÉFET ÉLU PAR LES MAIRES	\$/CITOYEN	COÛTS NETS MUNICIPALITÉS	COÛT NET/CITOYEN	COÛT NET/\$100 ÉVALUATION
Percé	20,17%	19 082,71 \$	5,63 \$	3 630,96 \$	1,07 \$	15 451,75 \$	4,56 \$	0,01 \$
Ste-Thérèse	5,38%	5 089,48 \$	4,58 \$	968,40 \$	0,87 \$	4 121,08 \$	3,71 \$	0,01 \$
Grande-Rivière	19,29%	18 248,34 \$	5,38 \$	3 472,20 \$	1,02 \$	14 776,14 \$	4,35 \$	0,01 \$
Chandler	42,95%	40 630,70 \$	5,15 \$	7 731,00 \$	0,98 \$	32 899,70 \$	4,17 \$	0,01 \$
Port-Daniel-Gascons	12,21%	11 550,66 \$	4,47 \$	2 197,80 \$	0,85 \$	9 352,86 \$	3,62 \$	0,01 \$
<b>100,00%</b>		<b>94 602 \$</b>	<b>5,15 \$</b>	<b>18 000,36 \$</b>	<b>0,98 \$</b>	<b>76 601,53 \$</b>	<b>4,17 \$</b>	<b>0,01 \$</b>

**AUTRES INFORMATIONS** Le préfet élu par la population représente un coût moyen 0,013 \$ par 100 \$ d'évaluation. Donc, un immeuble évalué à 100 000 \$, le coût sera de 13 \$

La rémunération minimale en 2009 d'un préfet élu au suffrage universel est de 34, 001 \$.

*Mario Grenier*

Mario Grenier  
Directeur général